



Actualités réglementaires

Soutien agri' : nos solutions pour faire face aux crises

Des inondations et crises agricoles touchent actuellement notre département : la MSA est mobilisée et se tient à vos côtés. Ces événements peuvent entraîner d'importants dégâts matériels et professionnels fragilisant les entreprises agricoles.

Afin de répondre aux difficultés que vous pouvez rencontrer, la MSA a créé Soutien agri'. Ce guide vous présente les différents dispositifs mis en place, auxquels vous avez droit : facilités de paiements des cotisations, aides financières, soutien psychologique ([Agri'écoute](#) : service d'écoute anonyme disponible 24h/24 par téléphone)... Il vous permet de trouver des aides adaptées à votre situation.

[Accéder à Soutien agri' >](#)

Réforme de l'assiette sociale et du barème des cotisations sociales

À partir du 1^{er} janvier 2026, le calcul des cotisations sociales des non-salariés agricoles évolue. L'objectif : simplifier le calcul grâce à une assiette sociale rapprochée, plus simple et plus lisible, tout en renforçant les droits sociaux, notamment pour la retraite, sans augmenter le montant des prélèvements. La réforme s'applique aux cotisations 2026, calculées sur les revenus 2025.

[En savoir plus >](#)

Taux de cotisations et contributions sur salaires pour 2026

Consultez les taux des cotisations et contributions sur salaires applicables au 1^{er} janvier 2026 pour les exploitants et les employeurs de main-d'œuvre agricoles.

[Les taux pour les exploitants](#)[Les taux pour les employeurs](#)

Optez pour la modulation des paiements

Si vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricoles, associé de société agricole participant aux travaux, et que vous estimez que vos revenus professionnels vont subir une variation à la hausse ou à la baisse, vous pouvez demander à votre MSA la modulation de vos appels fractionnés ou de vos prélèvements mensuels. Le calcul de vos cotisations de l'année en cours se fera sur le montant de vos revenus professionnels de l'année précédente, estimés par vous-même.

Vous pouvez faire votre demande depuis votre espace privé ou à l'aide du formulaire disponible sur notre site. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre MSA.

[Plus d'informations >](#)

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés : fin du dispositif d'écrêtement

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'écrêtement, qui limitait la hausse de la contribution OETH d'une année sur l'autre, a été supprimé. Votre déclaration en DSN se fait désormais sans abattement et uniquement sur la contribution nette après déductions. Pour calculer ce montant et faire votre déclaration, vous pouvez utiliser le simulateur DOETH de l'Agefiph et la fiche consigne sur Net-Entreprises.

[En savoir plus >](#)

L'offre de services MSA pour les professionnels agricoles

Les conseillers du service Entreprises de la MSA de Maine-et-Loire sont à votre écoute. Outre la gestion de vos cotisations et de vos déclarations, la MSA peut vous accompagner dans vos principales missions de responsable d'entreprise : gestion et sécurité de vos salariés, qualité de vie au travail, respect de la réglementation...

[Plus d'informations >](#)

Construisons +Simple : merci pour votre participation !

Notre concertation nationale « Construisons +Simple » s'est achevée le 19 décembre 2025. Un grand merci aux 54 474 adhérents qui ont partagé leurs idées et leurs avis. Vos contributions vont nous aider à améliorer concrètement nos services. Nous vous donnons rendez-vous au Salon de l'Agriculture 2026 pour découvrir les premières mesures mises en place dans les prochains mois.

MSA en ligne



Cotisation Apecita : changement de paramétrage DSN

À partir des paies de janvier 2026, la cotisation Apecita (taux 0,06 %) devra être déclarée et versée à la MSA, et non plus via AGRICA. Cette évolution concerne les entreprises de production agricole déclarant en DSN ainsi que les intermédiaires de paie agissant pour leur compte. Pensez à mettre à jour les paramétrages de vos outils de paie avant l'ouverture des déclarations. Pour les régularisations sur des périodes antérieures à janvier 2026, la CPCEA reste collectrice.

Les fiches de paramétrage des organismes complémentaires (FPOC) sont disponibles

Dans le cadre de la DSN, vous devez impérativement paramétrer chaque année votre logiciel de paie de manière à déclarer dans vos DSN mensuelles l'ensemble des cotisations dues, et notamment celles de complémentaire santé et de prévoyance. La FPOC vous permet de disposer de tous les éléments indispensables au paramétrage. Ces fiches sont accessibles depuis le 5 janvier dans votre tableau de bord DSN disponible sur Net-Entreprises, sauf exceptions.

[En savoir plus sur les FPOC >](#)

DSN et bulletins de salaire : les dates clés de 2026

Le calendrier 2026 des dates limites de saisie des bulletins de salaire et de validation des DSN est disponible. Il précise, mois par mois, les échéances à respecter pour effectuer vos déclarations sociales dans les délais. Pour éviter tout retard ou pénalité, pensez à consulter ce calendrier et à anticiper vos démarches.

[Consulter le calendrier 2026 >](#)

Santé et Santé-sécurité au travail



La demande de visite SST sur votre Espace privé employeur

Vous souhaitez faire une demande de visite de reprise ou à la demande ? La MSA a mis en place un formulaire en ligne pour faciliter ces demandes. Grâce à ce formulaire, votre service SST dispose de toutes les informations nécessaires pour organiser ces visites sans avoir besoin de vous recontacter. [Une vidéo explicative](#) est disponible pour vous guider pas à pas. Depuis votre espace privé, vous pouvez également consulter vos documents ou accéder à vos contacts santé-sécurité au travail et autres ressources utiles.

[Plus d'informations >](#)

Enquête nationale SST : donnez votre avis dès le 1^{er} mars 2026

Dans le cadre de l'amélioration continue de son offre de services en matière de Santé-Sécurité au Travail, la MSA lance, à partir du 1^{er} mars 2026 et jusqu'au 30 avril, une enquête nationale de satisfaction à destination des exploitants, employeurs de main-d'œuvre et salariés agricoles. Elle sera accessible via un QR code sur le site internet de votre MSA à partir du 1^{er} mars 2026. Votre avis est essentiel, merci à vous de consacrer quelques minutes pour y répondre.

[J'accède à l'enquête de satisfaction >](#)

Le maintien en emploi des travailleurs agricoles

Vous êtes adhérent, salarié ou non salarié, confronté à des problèmes de santé ou de handicap pouvant impacter votre activité professionnelle ? La MSA se mobilise pour vous maintenir en emploi à travers des dispositifs d'accompagnement individualisés et renforcés. Selon vos difficultés, la cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle fait intervenir des professionnels qui, avec votre accord, étudient votre situation pour vous proposer un plan d'action individualisé.

[Plus d'informations >](#)

L'info en plus



Embaucher un salarié étranger : les points de vigilance à connaître

Vous recrutez ou envisagez d'embaucher un salarié né à l'étranger ? Avant toute prise de poste, il est essentiel de vérifier que le salarié dispose bien du droit de travailler en France et de transmettre les bons justificatifs à votre MSA. Identification du salarié, pièces d'état civil, documents d'identité, autorisation de travail selon la nationalité... Les règles varient d'une situation à l'autre et une démarche incomplète peut retarder l'immatriculation, compliquer vos déclarations et impacter les droits de votre salarié.

[Voir les justificatifs à fournir >](#)

Accident causé par un tiers : le formulaire en ligne est disponible !

Vous avez été victime d'un accident causé par un tiers, dans le cadre professionnel ou personnel ? Déclarez-le sans attendre pour préserver vos droits. La déclaration se fait désormais en ligne depuis votre espace privé, via un formulaire dématérialisé simple et rapide.

Il permet à la MSA de prendre en charge votre dossier et de récupérer les frais auprès du tiers responsable ou de son assureur. Le formulaire reste également disponible en version téléchargeable.

[Accéder au formulaire >](#)

Restez informé



L'info de nos Partenaires



Agenda Local



Les liens utiles

[> Entreprendre, le site du Service Public](#)
[> Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique](#)
[> Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire](#)
[> Chambres d'agriculture](#)
[> Le bulletin officiel de la Sécurité sociale](#)
[> Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles](#)
[> Portail des DREETS \(ex DIRECCTE\)](#)

Rendez-vous au Salon de l'agriculture

Comme les années précédentes, la MSA accueille ses partenaires Mutualia et Présence Verte lors du Salon de l'agriculture jusqu'au dimanche 1^{er} mars 2026, pavillon 5.1 - Allée D - Stand 014.

La MSA de Maine-et-Loire sera présente le jeudi 26 février pour exposer sa démarche de sensibilisation à la protection sociale auprès des jeunes, un jeu de société a même été créé...

[Voir le programme](#)

Echéances

Webinaires
TESA+ · 3 mars · 10h à 11h30

[> Inscription](#)

TESA simplifié · 9 avril · 10h à 11h30

[> Inscription](#)

Rencontres exploitants en arrêt de travail

11 mars · Agence MSA Mauges Choletais

[> En savoir +](#)

Continuer d'exploiter ou se reconvertir ?

[> Consultez les sessions 2026](#)

[Nous contacter >](#)

La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.
[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

Se désinscrire